

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 14 (1896)
Heft: 139

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnemente:

(inkl. Porto) Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{tes} Semester Fr. 3. - Ausland: Jährlich Fr. 12, 2^{tes} Semester Fr. 12. In der Schweiz kann nur bei der Post abonnirt werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern. Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Abonnements:

(Port compris) Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3. Etranger: un an fr. 12, 2^e semestre fr. 12. On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'Étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Bern. Prix du numéro 25 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce - Foglio ufficiale svizzero di commercio

Table with 4 columns: Redaktion und Administration im Schweizerischen Handelsdepartement, Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce, and La feuille est expédiée régulièrement les mercredi et samedi soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.

Inhalt - Sommaire. Abhanden gekommene Werttitel (Titres disparus). - Handelsregister. - Register du commerce. - Schweizerische Emissionsbanken: Notenverkehr; Monatsbilanz; Generalmonatsbilanz. - Banques d'émission suisses: Mouvement de billets de banque; Bilan mensuel; Bilan général mensuel.

Bureau de Vevey. 18 mai. La raison Zodie Walch, à la Rouvenaz-Montreux (F. o. s. du c. du 19 juin 1883, n^o 91, page 731), a cessé d'exister par suite de remise de commerce.

Amtlicher Teil. - Partie officielle.

Abhanden gekommene Werttitel. - Titres disparus. - Titoli smarriti. Gemäss Erkenntnis des Bezirksgerichts St. Gallen, vom 16. Mai 1896, wird der unbekante Inhaber folgender Werttitel: «Coupons per 1. Mai 1896, 97, 98 und 99, nebst Talon zur Aktie Lit. B., Nr. 2759 der Allgemeinen Versicherungsgesellschaft Helvetia, St. Gallen.»

18 mai. La raison «Albert Bloch», à Vevey (F. o. s. du c. des 9 novembre 1895, n^o 275, page 1145, et 24 avril 1896, n^o 117, page 483), fait inscrire qu'elle a installé, à Montreux, une succursale, sous la même raison sociale Albert Bloch. La succursale est représentée par le chef de la maison principale. Genre de commerce: Confections pour dames, tissus et nouveautés sous l'enseigne «A la ville de Mulhouse». Magasin: 46, Grande rue à Montreux.

Handelsregister. - Register du commerce. - Registro di commercio.

I. Hauptregister - I. Registre principal - I. Registro principale. Thurgau - Thurgovie - Thurgovia 1896. 18. Mai. Die Firma J. Arbenz in Affeltrangen (S.H.A.B.Nr. 105 vom 17. Juli 1883, pag. 843) hat ihr Domizil nach Rikenbach verlegt.

Genf - Genève - Ginevra 1896. 16 mai. La société en nom collectif Louis Cretin & Co, fabrique genevoise de feux d'artifices, inscrite à Carouge (F. o. s. du c. du 25 septembre 1894, n^o 212, page 872 (est actuellement à Val-Ombre (commune de Vernier), est déclarée dissoute dès le 15 mai 1896. L'associé Louis Cretin, étant seul resté chargé de son actif et passif, et s'étant fait exempter de la réinscription en vertu de l'art. 13, dernier alinéa du règlement du registre du commerce, cette société est radiée.

Waadt - Vaud - Vaud Bureau d'Aubonne.

1896. 15 mai. Hélène-Françoise-Jenny née Cessans, actuellement femme de Josué Gorot, de Marchienne-au-Pont (Belgique), domiciliée à Aubonne, fait inscrire que, par suite de son mariage, elle continue à exercer sous la raison H. Gorot-Cessans, à Aubonne, avec l'autorisation, mais sans la participation de son mari, le même genre de commerce que précédemment, consistant en mercerie, modes, chapellerie, etc. L'inscription faite au registre du commerce le 26 novembre 1892 (F. o. s. du c. du 1^{er} décembre 1892, n^o 250, page 1014), est ainsi modifiée en ce sens que la nouvelle raison «H. Gorot-Cessans» remplace l'ancienne raison de H. Cessans, laquelle cesse d'exister et est radiée; la nouvelle maison reprenant l'actif et le passif de l'ancienne raison.

II. Besonderes Register - II. Registre spécial - II. Registro speciale.

Streichungen: - Radiations: - Cancellazioni: Bern - Berne - Berna Bureau Bern. 1896. 18. Mai. Johann Dubach, geb. 1. Mai 1850, Steinhauer und Landwirt, von Lützellfluh, wohnhaft in Ostermündingen (S. H. A. B. Nr. 40 vom 16. Februar 1895, pag. 162).

Bureau d'Avenches.

18 mai. Le chef de la maison J. Truan-Berney, à Aubonne, est Jules-Emile feu David-Louis Truan, de Vallorbes, domicilié à Aubonne. Genre de commerce: Epicrerie, mercerie, lingerie, lainages. Il succède à la raison H^o Truan-Berney, qui par suite du décès de la titulaire Marie-Henriette, née Berner, femme du prénommé Jules-Emile Truan, est éteinte et radiée. La nouvelle raison reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison qui avait été inscrite le 28 février 1883 (F. o. s. du c. du 9 mars 1883, n^o 34, page 259).

Notenverkehr zwischen den schweizerischen Emissionsbanken

Mouvement de billets entre les Banques d'émission suisses

in Monat April 1896 - au mois d'avril 1896.

Bureau de Lausanne.

16 mai. Suivant acte notarié Rossier les statuts de la société en commandite par actions Ch^s Schmidhauser & C^{ie}, maison de banque, à Lausanne (F. o. s. du c. du 20 septembre 1893, n^o 203, page 828), ont été modifiés dans les assemblées générales des 9 janvier et 9 avril 1896. Les modifications votées portent sur les points suivants en ce qui concerne les communications à faire aux tiers: Assemblée générale du 9 janvier 1896. Art. 7. Le capital social primitivement fixé à cent quatre vingt dix mille francs est porté à deux cent cinquante mille francs. Il est divisé en deux cent cinquante actions nominatives de mille francs chacune. Modifications adoptées dans l'assemblée générale du 9 avril 1896. Art. 13bis (nouveau). Sous réserve des dispositions prévues aux articles 2 et 22, l'assemblée générale désigne chaque année, d'accord avec le gérant, un ou deux actionnaires chargés de remplacer celui-ci et pris en dehors du conseil de surveillance. Ce ou ces remplaçants ont la procuration collectivement avec le caissier.

Table with 4 columns: Ordre n^o, Banken - Banques, Billets reçus, Billets expédiés. Lists various banks and their bill movements for April 1896.

16 mai. La société en commandite par actions Ch^s Schmidhauser & C^{ie}, à Lausanne, a donné procuration collective à Lucien Vincent et à Arnold Monneron, caissier de l'établissement, les deux domiciliés à Lausanne.

